

LE RÉGIME PORTUGAIS DE RÉSIDENTS NON HABITUELS (“RNH”)

UN APERÇU

HORIZON
CONSULTING

AVERTISSEMENT

Ces informations sont de nature générique, uniquement fournies à titre indicatif, et ne constituent pas des conseils. Avant de prendre une décision, vous devriez demander un avis fiscal professionnel adapté à vos besoins et à votre situation.

Indice

POURQUOI DÉMÉNAGER AU PORTUGAL?	3
QUEL EST LE RÉGIME RNH?	3
LES PRINCIPAUX AVANTAGES FISCAUX DU RÉGIME	5
CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	5
DÉLAIS APPLICABLES	6
CRITÈRES DE RÉSIDENCE FISCALE AU PORTUGAL	6
REVENUS DES JURIDICTIONS INSCRITES SUR LA LISTE NOIRE ET RAPPORTS BANCAIRES	7
REVENU DE SOURCE PORTUGAISE	8
LOIS SUR LES SUCESSIONS	8
PLANIFICATION DE VOTRE DÉMÉNAGEMENT AU PORTUGAL	8
DEMANDER LE STATUT RNH	9
ASSISTANCE PROFESSIONNELLE	9
ANNEXE 1 - CONVENTIONS EN MATIÈRE DE DOUBLE IMPOSITION AU PORTUGAL	10
ANNEXE 2 - LISTE NOIRE PORTUGAISE	11
ANNEXE 3 - LISTE DES PROFESSIONS ADMISSIBLES POUR LE RNH	12
ANNEXE 4 - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES TAXES APPLICABLES AU RNH	13

POURQUOI DÉMÉNAGER AU PORTUGAL?

En termes de climat, les hivers portugais sont doux et les étés chauds et secs. Le nombre d'heures d'ensoleillement par an peut s'élever jusqu'à 3300 au sud du pays et 1600 au nord, parmi les plus élevés d'Europe. Les Portugais sont aimables et chaleureux, en accueillant ces visiteurs, peu importe d'où ils viennent. Et, en fait, les visiteurs viennent du monde entier, car le pays est situé sur la côte occidentale de l'Europe et constitue donc un point d'entrée dans la zone Schengen. Une grande partie de la population parle des langues étrangères, notamment l'anglais et le français.

Le Portugal bénéficie d'une excellente position géographique, étant stratégiquement situé au centre du monde, au point de rencontre de trois continents - Europe, Afrique et Amérique - il a toujours été au centre des principales routes internationales. Il dispose des aéroports internationaux partout dans le pays - Lisbonne, Faro et Porto - qui ont des liaisons régulières vers les grandes villes du monde.

Par exemple, Lisbonne et Porto, les deux plus grandes villes, ne sont qu'à deux heures et demie de Paris et de Londres en avion.

Sur le plan politique, le Portugal a neuf siècles de frontières géographiques bien définies, un régime parlementaire démocratique doté d'une stabilité politique. Le Portugal est membre de l'Union européenne et fait partie du système monétaire européen, utilisant la monnaie unique européenne. Il est actuellement considéré comme le 3ème pays le plus pacifique au monde parmi 163 pays (Indice de la paix au niveau mondial 2017) et se classe au 29ème rang sur 176 pays dans l'indice de perception de la corruption 2016 établi par Transparency International.

En termes de santé, l'espérance de vie à la naissance au Portugal est de 81 ans, soit un an de plus que la moyenne de l'OCDE. L'espérance de vie des femmes est de 84 ans contre 78 ans pour les hommes. Le système de santé publique du Portugal est gratuit et tout le monde peut en bénéficier, mais les hôpitaux privés se sont répandus dans tout le pays pendant les dernières années.

Les grandes écoles et universités internationales sont présentes dans le pays avec une communauté dynamique et croissante d'étudiants étrangers.

Si vous envisagez de déménager au Portugal, vous devez tenir compte d'un certain nombre de considérations financières. Idéalement, vous devriez planifier à l'avenir afin d'optimiser votre patrimoine et de réduire vos obligations fiscales.

Un conseil professionnel est essentiel pour comprendre les conséquences fiscales d'un déménagement au Portugal. Les lois fiscales de votre pays d'origine peuvent être très différentes des lois au Portugal et si vous voulez protéger votre patrimoine avec succès, avoir le soutien et les conseils d'un professionnel qui comprend toutes les questions inter-juridictionnelles pertinentes est un atout précieux. Cependant, le processus ne devrait pas simplement consister à protéger ce que vous avez déjà ; il devrait également être orienté vers la reconnaissance et la valorisation des nombreuses opportunités de la vie au Portugal, bien que ces possibilités dépendent de votre situation personnelle, il est utile de comprendre la situation fiscale générale au Portugal et c'est ce que nous espérons que ce document vous aidera à atteindre vos objectifs.

QUEL EST LE RÉGIME RNH?

Le régime des résidents non habituels (« RNH ») est entré en vigueur au Portugal en 2009, mais n'a commencé qu'en 2013 et il est actuellement l'un des meilleurs régimes fiscaux en Europe, en attirant des personnes indépendantes, des retraités, des investisseurs et certains professionnels qualifiés à établir sa résidence au Portugal à des fins fiscales.

En plus de la non-existence d'un impôt sur la fortune au Portugal, ou l'impôt sur les successions / donations pour les parents proches et sur les actifs de source non-portugaise, le régime RNH permet que les personnes individuelles de devenir résidents fiscaux d'un pays qui figure sur la liste blanche en évitant ou en minimisant légalement l'impôt sur le revenu de certaines catégories de revenus et de gains en capital de source non-portugaise, pour une période allant jusqu'à 10 ans.

Une caractéristique majeure du régime RNH réside dans son interaction avec les conventions de double imposition signés par le Portugal, ou avec le modèle de convention fiscale de l'OCDE en l'absence d'un.

En effet, la plupart des CDI (dont le Portugal a signé 79, conformément à l'annexe 1) prévoient la possibilité d'imposer la plupart des catégories de revenus au pays d'origine de ces revenus, bien qu'en pratique, de manière à attirer les investissements étrangers, de nombreux pays n'utiliseront pas cette possibilité de taxer les non-résidents. Comme la plupart de ces catégories ne seront pas imposées au Portugal, sous le régime RNH, car ils peuvent être imposés à l'étranger (même s'ils ne le sont pas), dans la pratique, la plupart des types de revenus de source étrangère seront exonérés d'impôt.

En vertu du régime RNH, les catégories suivantes de revenus et de gains en capital de source étrangère (sauf si proviennent d'une juridiction fiscale figurant sur la liste noire qui n'a pas conclu d'accord de double imposition avec le Portugal, conformément à l'annexe 2) seront exonérées de l'impôt sur le revenu au Portugal, lorsqu'ils peuvent être taxés dans le pays d'origine :

- Dividendes, intérêts et revenus immobiliers (par exemple, revenus de location) ;
- Pensions ;
- Plus-values de cession d'actifs immobiliers ;
- Redevances et revenus associés (veuillez noter qu'en vertu de certaines conventions, le pays d'origine est empêché d'imposer ce type de revenu, dans ce cas il sera imposé au Portugal) ;
- Revenus provenant d'activités professionnelles non salariées éligibles, tels qu'énumérés à l'annexe 3 (veuillez noter que, dans la plupart des conventions, le pays source est empêché d'imposer ce revenu, dans ce cas il sera imposé au Portugal).

Les plus-values provenant de l'aliénation de biens meubles (autres que les actions dont plus de 50 % de la valeur provient des biens immobiliers) seront exonérées d'impôt si la convention de double imposition applicable stipule qu'elles peuvent être imposées dans le pays d'origine.

Il convient de noter que certains pays ont souvent considérés que les "juridictions figurant sur la liste noire" avaient conclu des accords de double imposition avec le Portugal et que, conformément aux dispositions légales applicables, elles étaient donc inscrites sur la liste blanche, uniquement aux fins de l'application du régime RNH. Cependant, dans la pratique, ce n'est pas toujours le cas, et les juridictions figurant sur la liste noire devraient plutôt être évitées comme sources de revenus, car cela pourrait déclencher des "feux rouges" auprès des autorités fiscales. Dans tous les cas, tous les états membres de l'UE sont sur la liste blanche.

Les pensions d'État et professionnelles seront exonérées d'impôt au Portugal à condition qu'elles ne soient pas considérées comme provenant du Portugal. En ce qui concerne les pensions, il est important de bien comprendre si elles remplissent les conditions requises par la réglementation fiscale portugaise, ce qui peut mériter des conseils fiscaux afin d'éviter des surprises inutiles de la part des autorités fiscales.

Les revenus d'emploi de source étrangère (y compris les honoraires des réalisateurs et des artistes du spectacle) ne seront pas imposés au Portugal s'ils sont imposés (à un taux quelconque) dans le pays d'origine.

Le revenu de source portugaise dépend s'il provient d'activités éligibles (voir annexe 3), comme suit :

- Les revenus d'emploi (y compris les honoraires des réalisateurs et des artistes / sportifs), les revenus tirés d'une activité professionnelle ou d'un travail indépendant, s'ils proviennent d'activités professionnelles éligibles, seront soumis à un taux forfaitaire général de 20%;
- Les autres revenus de source portugaise seront imposés aux taux normaux applicables aux contribuables résidents réguliers;
- Une surtaxe de 2,5% est appliquée à la tranche du revenu imposable total compris entre 80 640 € et 250 000 € ; et une surtaxe de 5% sur la tranche de revenu supérieure à 250 000 €.

Afin de bien comprendre si les avantages du régime RNH conviennent à votre cas concret, vous devez tenir compte non seulement du droit fiscal portugais, mais aussi, et surtout, du droit fiscal du pays d'origine du revenu, ainsi que les conventions de double imposition (ou le modèle de convention de l'OCDE) applicables aux revenus de source étrangère à percevoir par le résident RNH.

Une analyse sommaire de chaque catégorie de revenu sous le régime RNH et son régime fiscal peut être trouvée au tableau récapitulatif figurant à l'annexe 4.

LES PRINCIPAUX AVANTAGES FISCAUX DU RÉGIME

- Résidence dans un pays de la liste blanche, membre de l'UE et bénéficiant d'une excellente réputation internationale.
- Pas de durée minimale de séjour au Portugal (mais il faut veiller à ne pas être considéré comme résident fiscal dans un autre pays).
- Possibilité de bénéficier d'une exonération fiscale sur les types suivants de revenus de source non-portugaise pendant 10 ans :
 - o Dividendes ;
 - o Intérêts ;
 - o Revenus immobiliers (par exemple, revenus de location)
 - o Plus-values de cession d'actifs immobiliers ;
 - o Pensions de l'État et professionnelles ;
 - o Redevances et autres revenus de savoir-faire (à quelques exceptions près) ;
 - o Revenus d'entreprise provenant de professions éligibles (il faut toutefois analyser l'accord de double imposition applicable à cet égard pour confirmer si l'exonération s'applique).
- Possibilité de payer un impôt forfaitaire de 20% pendant au moins 10 ans sur les revenus d'emploi de source portugaise et sur les revenus d'un travail indépendant, s'ils proviennent d'une profession éligible.
- Possibilité de transmettre des richesses à un conjoint, un partenaire de vie et des descendants ou ascendants directs, sans payer de droits de succession ou de donation.
- Pas de fuite fiscale sur les actifs de source non-portugaise, facilement transmissible en donation ou en héritage.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Pour être considéré comme résident non habituel, le demandeur doit remplir les exigences suivantes :

1. Avoir le droit de vivre au Portugal, soit pour des raisons de citoyenneté (les citoyens UE / EEE / suisses sont éligibles), soit avec un permis spécial (par exemple, être titulaire d'un permis de séjour tel que le "Golden Visa", un permis de résidence-programme d'investissement) ;
2. Être résident fiscal au Portugal (veuillez consulter la section intitulée « Résidence au Portugal ») sans que le demandeur ait été considéré comme tel au moins les 5 années

précédentes;

3. Demander le statut RNH auprès des autorités fiscales portugaises lors de son installation dans le pays ou jusqu'au 31 mars de l'année suivant celle de l'établissement de la résidence au Portugal.

L'acquisition du statut RNH n'est pas automatique, mais il sera octroyé leur que toutes les conditions légales soient remplies.

DÉLAIS APPLICABLES

L'année d'imposition au Portugal coïncide avec l'année civile.

La demande de statut RNH auprès des autorités fiscales portugaises doit être faite au moment de votre déménagement dans le pays et jusqu'au 31 mars de l'année civile suivant celle de la résidence au Portugal.

Pour faire une demande, il faut s'inscrire en tant que résident contribuable et le système informatique de l'administration fiscale le jugera nécessaire jusqu'à ce que la demande soit approuvée. Après approbation, le statut RNH est octroyé pour une période de 10 années civiles / fiscales consécutives, avec effet rétroactif au début de l'année civile au cours de laquelle le demandeur est devenu résident.

Actuellement, le temps de traitement d'une demande de statut RNH ne prend généralement pas plus de 72 heures. Des problèmes peuvent toutefois survenir si le demandeur était déjà inscrit, par inadvertance, en tant que résident fiscal au Portugal, ce qui est assez courant dans deux circonstances principales: a) ayant déjà été résident du Portugal, il n'a pas notifié le administration fiscale de la cessation de cette résidence; ou (b) après avoir acheté une propriété résidentielle au Portugal, le demandeur a fourni à tort au bureau des impôts son adresse, qui lui a permis d'obtenir un numéro d'identification de contribuable.

La résidence fiscale sous le régime RNH peut être interrompue à tout moment par le bénéficiaire, en cessant d'être résident pour une ou plusieurs années. Certaines règles anti-abus peuvent toutefois s'appliquer. Lors de son retour au Portugal, le bénéficiaire peut réacquiescer son statut RNH, à compter de l'année d'imposition dans laquelle il est redevenu résident et pour le nombre d'années restant jusqu'à la fin de la période initiale de 10 ans.

CRITÈRES DE RÉSIDENCE FISCALE AU PORTUGAL

Selon la loi, pour être considéré comme un résident fiscal au Portugal, il suffira à un particulier de choisir, alternativement et au cours de chaque année d'imposition :

- Passer plus de 183 jours dans le pays, consécutifs ou non ;
- Avoir un logement sur le territoire portugais dans des conditions qui démontrent l'intention de le conserver et de l'occuper comme résidence habituelle ;
- Qu'au 31 décembre d'un exercice fiscal donné, appartiennent à l'équipage de navires ou d'aéronefs exploités par une entité ayant son domicile, son siège ou sa direction effective au Portugal ;
- Être employé par l'État portugais pour exercer développer une fonction publique à l'étranger.

La résidence fiscale est attribuée, sur une base individuelle, à chaque membre d'une famille, car au Portugal la règle est que chaque membre de la famille remplit sa propre déclaration de revenus, à moins qu'il opte par une déclaration de revenus commune.

Il convient de noter qu'en règle générale et en pratique, les autorités fiscales acceptent que l'adresse du contribuable, ou du contribuable potentiel, soit celle indiquée par le même, bien qu'il sera demandé une preuve documentaire de la résidence. Par exemple, un titre de propriété, un contrat de bail ou un contrat de prêt immobilier. Donc, l'utilisation abusive d'une adresse comme adresse résidentielle du contribuable (par exemple, celle d'un comptable, d'un

parent ou d'un ami résident, ou d'un bien loué ou sous-loué à une autre personne) doit obligatoirement être évitée.

L'administration fiscale portugaise certifiera qu'une personne sous le régime RNH est un contribuable résident au Portugal, sans aucune mention d'un statut particulier, pour qu'elle puisse prouver aux autorités fiscales d'autres pays qu'elle peut bénéficier d'une convention de double imposition, ou simplement de ne pas être considéré comme un résident fiscal de l'autre pays.

En plus de s'inscrire en tant que contribuable résident, un citoyen non portugais doit, en vertu de la loi, s'enregistrer au Portugal à des fins d'identification. Cela n'a aucun rapport avec la résidence fiscale et est contrôlé par le SEF, l'agence pour les étrangers et les frontières, ou par les municipalités pour le compte de SEF, dans le cas d'un citoyen de l'UE / EEE / Suisse.

Besides registering as a resident taxpayer, a non-Portuguese citizen must by law register in Portugal for identification purposes. This is unrelated to tax residence and is handled by SEF, the foreigners and borders agency, or by the municipalities on behalf of SEF in the case of an EU/EEA/Swiss citizen. En vertu de la loi applicable aux étrangers qui établissent leur résidence au Portugal:

- Les citoyens résidents de l'UE / EEE / Suisse doivent s'inscrire auprès de leur municipalité et obtenir un certificat de résidence jusqu'à la fin du quatrième mois après avoir établi leur résidence au Portugal. A cet effet, ils doivent présenter une déclaration et une preuve de leur profession ou de l'existence des moyens financiers suffisants;
- Les citoyens non-résidents de l'UE, de l'EEE et de la Suisse doivent obtenir un permis de séjour auprès du SEF avant d'établir sa résidence, conformément les programmes de résidence existants. Pour obtenir un titre de séjour de longue durée, un ressortissant étranger peut, par exemple, demander un visa Golden ou un visa de revenu passif. Après 5 ans de résidence légale dans le pays et sur preuve de leur maîtrise de base du portugais, cette personne peut demander le statut de résident permanent et un traitement légale égal à celui des citoyens portugais. Ensuite, après 5 ans, la citoyenneté peut être demandée.

REVENUS DES JURIDICTIONS INSCRITES SUR LA LISTE NOIRE ET RAPPORTS BANCAIRES

En vertu du code portugais de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, les bénéfices provenant de services, redevances ou revenus tirés du savoir-faire, revenus de location, revenus locatifs et plus-values éligibles sont exclus des exemptions spéciales octroyé par le RNH et sont soumis à l'impôt portugais à des taux majorés.

Cependant, il existe plusieurs « juridictions de la liste noire » qui sont inscrites sur la liste blanche aux fins de bénéficier du RNH, par exemple: Malte, Macao, Singapour et la Suisse.

Par ailleurs, les pays suivants, bien que figurant sur la liste noire, ont conclu des accords de double imposition avec le Portugal et les revenus qui en proviennent peuvent donc bénéficier des exonérations fiscales prévues par le régime de RNH:

Hong Kong, Koweït, Oman, Panama, Qatar et les Émirats arabes unis.

Une attention particulière devrait être accordée à l'application potentielle des règles sur les CFC, car le Portugal a mis en œuvre la législation et, s'il n'est pas analysé correctement, peut comporter des conséquences fiscales défavorables.

Veuillez noter qu'un résident fiscal du Portugal doit déclarer tous ses comptes bancaires à l'étranger dans la déclaration de revenus annuelle, en identifiant le numéro IBAN et le code swift du correspondant. Le Portugal est signataire de la Common Reporting Standard, en vertu de laquelle près de 100 juridictions échangent automatiquement des informations

fiscales et financières au niveau mondial. Le défaut de déclaration pourrait entraîner des amendes et des pénalités importantes.

REVENU DE SOURCE PORTUGAISE

Les revenus de source portugaise tirés d'activités d'emploi et de travail indépendant sont imposés selon un taux forfaitaire optionnel de 20% sous le régime de RNH, s'ils proviennent d'une des professions éligibles énumérées à l'annexe 3.

Si tel n'est pas le cas, ces catégories de revenus, ainsi que toutes les autres catégories de revenus de source portugaise, sont imposées aux taux normaux applicables aux contribuables résidents (voir notre page Web pour plus d'informations sur les taux de taxe applicables).

LOIS SUR LES SUCCESSIONS

Portugal implemented an EU regulation known as 'Brussels IV'.

Le Portugal a mis en œuvre un règlement de l'UE connu sous le nom de « Bruxelles IV ».

Aux termes de Bruxelles IV, si vous résidez au Portugal, vous pouvez choisir d'appliquer le droit de succession de votre pays à votre succession, sinon le droit de succession portugais s'appliquera automatiquement à votre décès.

Le choix de la loi sur les successions peut présenter des avantages significatifs : les règles de succession du Portugal ne vous autorisent pas à choisir certains bénéficiaires - par exemple, vos beaux-enfants - tout en vous obligeant simultanément à transférer jusqu'à la moitié de votre succession à votre « lignée » - cela inclut les enfants (biologiques et adoptés), le conjoint, les parents et les grands-parents - que vous le vouliez ou non. Vous devez savoir que si vous êtes résident du Portugal, le droit de succession portugais s'appliquera à tous vos actifs mondiaux (à l'exclusion des biens immobiliers non portugais).

Ainsi, une planification minutieuse en matière de droit des successions et impôts applicables est essentielle.

Au Portugal, il n'existe pas un impôt sur la succession, mais il existe un droit de timbre sur les successions et les dons. Ce dernier ne s'applique généralement qu'aux actifs de source portugaise et il est évitable, par des dons de biens à vos enfants ou à d'autres bénéficiaires.

Une façon de protéger votre patrimoine et de structurer efficacement vos actifs consiste à utiliser la propriété par le biais d'une société, de façon à limiter les droits de succession et les impôts applicables. Toutefois, cela peut créer de nouveaux types de complexités et de passifs, notamment des gains en capital et des impôts sur les sociétés. Quel que soit le cas, il est important de rechercher des conseils fiables à cet égard - ce qui convient le mieux à une personne peut être désavantageux pour les objectifs et la situation d'une autre.

PLANIFICATION DE VOTRE DÉMÉNAGEMENT AU PORTUGAL

Si vous êtes un professionnel indépendant, un investisseur ou un retraité disposant d'un revenu de source non portugaise, ou un professionnel qualifié de l'une des catégories éligibles énumérées à l'annexe 3, devenir un RNH du Portugal peut vous faire économiser une fortune en impôts sur le revenu au cours des 10 prochaines années.

Nous soulignons qu'il est essentiel de faire appel à des experts professionnels pour planifier et gérer vos finances, en particulier s'il y a une possibilité de conflit entre juridictions et des problèmes de compétence linguistique qui peuvent être pris en compte. Les lois fiscales et successorales du Portugal peuvent différer considérablement de celles de votre pays d'origine. Elles peuvent ou non servir à votre avantage personnel. Ce n'est qu'en procédant à une analyse complète de votre situation et à une planification minutieuse que vous pourrez être sûr d'at-

teindre un équilibre qui correspond le mieux à vos intérêts et à ceux de votre famille.

Au minimum, vous devez prendre en compte les éléments suivants :

- Si vous envisagez de passer moins de 6 mois en chaque année au Portugal,
 - o vous devrez éviter de passer le reste de votre temps dans un pays en particulier, car vous pourriez autrement être considéré comme un résident de ce pays aux fins de l'impôt;
 - o vous aurez besoin de disposer d'un logement sur le territoire portugais « dans des conditions qui démontrent l'intention de le conserver et de l'occuper comme résidence habituelle»;
 - o vous devez examiner soigneusement ce qui est nécessaire pour rester au Portugal, y compris le traitement de la correspondance que vous recevrez à cet endroit, entre autres de la part des autorités fiscales portugaises.
- Si vous envisagez de vivre au Portugal plus de 6 mois en chaque année, vous devez déterminer le lieu le plus approprié et choisir d'acheter ou de louer une propriété.
- À partir de la date de votre inscription en tant que résident fiscal au Portugal, vous serez redevable de votre revenu mondial et serez en mesure d'obtenir une attestation de l'administration fiscale confirmant votre nouvelle résidence fiscale.
- Si vous serez soumis à une sorte d'« impôt de sortie » lors de la cessation de votre résidence fiscale actuelle et de l'acquisition de la résidence fiscale portugaise.
- Quelles sont vos sources de revenu et comment chacune sera traitée fiscalement dans le pays source, en vertu de l'accord de double imposition conclu entre ce pays et Portugal, ainsi comme au Portugal, au cas vous êtes soumis au régime RNH.

DEMANDER LE STATUT RNH

Pour demander le statut RNH au Portugal, il est nécessaire de déposer une demande faite sur le site de l'administration fiscale (Portal das Finanças). Cela se fait uniquement après avoir obtenu les données d'accès, demandés sur ce site, après quoi les autorités fiscales enverront les justificatifs par courrier postal, dans un délai de 5 à 7 jours ouvrables.

Avant de pouvoir demander les données d'accès au site de l'administration fiscale, il faut s'inscrire en tant que résident fiscal dans un bureau d'impôt (Repartição de Finanças) ou dans une boutique du citoyen (Loja do Cidadão), pour lequel il / elle doit:

- Demandez ou indiquez le numéro d'identification fiscale portugais;
- Montrer le passeport (ou carte d'identité nationale si la personne est un résident de l'EU/EEA/Suisse) ;
- Fournir une preuve d'adresse au Portugal, telle qu'un contrat de bail, un acte d'achat ou un contrat de prêt immobilier;
- Si la personne n'est pas citoyenne européenne, un permis de séjour au Portugal peut être exigé.

Dans le cas où l'enregistrement est fait par un représentant fiscal, le même doit être muni d'une procuration légalisée ainsi que des copies légalisées des documents requis.

PROFESSIONAL ASSISTANCE

Si vous souhaitez devenir un résident non habituel du Portugal, vous pouvez compter sur Horizon Consulting pour vous guider et vous fournir toute l'assistance dont vous pourriez avoir besoin, à propos de :

- Conseil fiscal portugais
- Acheter ou louer une propriété au Portugal
- Obtenir le statut RNH
- Préparer et soumettre vos déclarations de revenus annuelles.

ANNEXE 1 - CONVENTIONS EN MATIÈRE DE DOUBLE IMPOSITION AU PORTUGAL

Algérie	Hong Kong	Pologne
Andorre	Hongrie	Qatar
L'Autriche	Islande	Roumanie
Bahrein	Inde	Russie
Barbade	Indonésie	Saint Marin
Belgique	Irlande	São Tomé et Príncipe
Brésil	Israël	Arabie Saoudite
Bulgarie	Italie	Sénégal
Canada	Côte d'Ivoire	Singapour
Cap-Vert	Japon	Slovaquie
Chili	Corée	La Slovénie
Chine	Koweït	Afrique du Sud
Colombie	Lettonie	Espagne
Croatie	Lituanie	Suède
Cuba	Luxembourg	Suisse
République Tchèque	Macao	Les Pays-Bas
Chypre	Malte	Tunisie
Danemark	Mexique	Dinde
Timor oriental	La Moldavie	Ukraine
Estonie	Monténégro	Emirats Arabes Unis
Ethiopie	Maroc	Royaume-Uni
Finlande	Mozambique	États Unis
France	Norvège	Uruguay
Géorgie	Oman	Venezuela
Allemagne	Pakistan	Vietnam
Grèce	Panama	
Guinée Bissau	Pérou	

Remarque : vous pouvez trouver les conventions publiées dans cette page Web (souvent, y compris une version anglaise).

ANNEXE 2 – LISTE NOIRE PORTUGAISE

- Samoa américaines
- Andorre (*)
- Anguilla
- Antigua-et-Barbuda (*)
- Antilles
- République arabe du Yémen
- Aruba
- Ascension Island
- Bahamas
- Bahreïn
- Barbade (**)
- Belize (*)
- Bermudes (*)
- Bolivie
- Îles Vierges britanniques (*)
- Brunéi
- Îles Caïmans (*)
- Îles anglo-normandes (*)
- L'île de Noël
- Îles Cocos (ou Keeling)
- Les Îles Cook
- Costa Rica
- Djibouti
- Dominique (*)
- Îles Falkland (ou Malvinas)
- Îles Fidji
- Polynésie française
- Gambie
- Gibraltar (*)
- Grenade
- Guyane
- Honduras
- Hong Kong (**)
- Île de Guam
- Île de Kiribati
- Île des Tokélaou
- Jamaïque
- Jordan
- Koweït (**)
- Labuan
- Liban
- Libéria (*)
- Liechtenstein
- îles Maldives
- Iles Marshall
- Maurice
- Monaco
- Montserrat
- Nauru
- Île de Niue
- Île de Norfolk
- Îles Mariannes du Nord
- Oman (**)
- Iles du Pacifique non répertoriées
- Îles Palau
- Panama (**)
- Île de Pitcairn
- Porto Rico
- Qatar (**)
- Île Qeshm
- République de Vanuatu
- Sainte Hélène
- Saint-Christophe-et-Niévès (*)
- Sainte-Lucie (*)
- Saint-Vincent-et-les-Grenadines
- Saint Marin (**)
- Les Seychelles
- Îles Salomon
- Île Saint-Pierre et Miquelon
- Svalbard (archipel du Spitzberg et île de Bjørnøya)
- Swaziland
- Tonga
- Trinité-et-Tobago
- Île de Tristan da Cunha
- Îles Turques et Caïques (*)
- Île de Tuvalu
- Emirats Arabes Unis
- (**)

AVERTISSEMENT: Jersey (Iles Anglo-Normandes), l'île de Man et l'Uruguay ont été inclus sur la liste blanche en 2017, ayant été de nouveau inclus dans la liste noire par le budget gouvernemental de 2018, restant en 2019.

(*) – Ces juridictions peuvent éventuellement quitter la liste noire puisqu'elles ont signé des accords d'échange d'informations avec le Portugal.

(**) – Ces juridictions peuvent éventuellement quitter la liste noire après avoir signé avec le Portugal des accords de double imposition en vigueur.

ANNEXE 3 – LISTE DES PROFESSIONS ADMISSIBLES POUR LE RNH

- Archéologues
- Architectes
- Auditeurs
- Biologistes
- Programmeurs informatiques
- Spécialistes en traitement de données et hébergement
- Dentistes
- Concepteurs
- Ingénieurs
- Géologues
- Investisseurs, administrateurs et dirigeants de sociétés promouvant des projets éligibles dans le cadre de contrats d'incitations fiscales
- Consultants informatiques
- Professionnels de l'informatique
- Informaticiens (autres)
- Spécialistes des sciences de la vie
- Docteurs en médecine
- Musiciens
- Agence de presse et autres professionnels de l'information
- Peintres (artistiques)
- Psychologues
- Professionnels de la recherche scientifique et du développement
- Sculpteurs
- Postes de direction, sauf chefs d'entreprise¹
- Chanteurs
- Conseillers fiscaux
- Professionnels du théâtre, du ballet, du cinéma, de la radio et de la télévision
- Professeurs d'université
- Développeurs et designers Web

¹ Bien que la loi prévoie effectivement des postes de direction ("quadros superiores de empresas") parmi les professions éligibles, les autorités fiscales portugaises ont décidé, par une décision administrative "circulaire", de donner à cette interprétation une interprétation restrictive, en excluant les administrateurs et autres mandataires sociaux d'être éligibles, à moins que leur entreprise bénéficie d'un accord spécial avec l'État portugais en tant que promoteur de projets d'investissement productif bénéficiant d'incitations fiscales. Cette décision définit les « cadres supérieurs » comme des personnes occupant un poste de direction et le pouvoir de lier la société, mais exclut ensuite les administrateurs de la société et les autres mandataires sociaux de la société de cette définition. Il en résulte qu'un gestionnaire ayant le pouvoir de lier l'entreprise peut être considéré comme un professionnel profession éligible, mais celle-ci est perdue si le même dirigeant est nommé administrateur.

ANNEXE 4 - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES TAXES APPLICABLES AU RNH

Catégorie de revenu	Source	Circumstances	Imposition sous le régime RNH
Revenus d'emploi (y compris les honoraires des administrateurs de sociétés, des artistes et des sportifs)	Portugaise	S'ils proviennent de professions éligibles	Taux forfaitaire général de 20% + surtaxe (le cas échéant)
		Si non	Taux progressifs normaux
	Étrangère	S'ils sont imposés dans le pays d'origine	Exempt
		Si non	As per Portuguese-source income
Business and self-employment income	Portugaise	S'ils proviennent de professions éligibles	Taux forfaitaire général de 20% + surtaxe (le cas échéant)
		Si non	Taux progressifs normaux
	Étrangère*	S'il provient de professions éligibles et peut être imposé dans le pays d'origine	Exempt (bien que cela rarement se passe)
		Si non	Selon les revenus de source portugaise
Dividends, interest, real estate income (e.g. rental income) and capital gains from the alienation of real estate assets	Portugaise	En général	Taux forfaitaire général de 28% avec certaines exceptions qui s'appliquent aux revenus du capital et aux plus-values aux taux d'imposition progressifs sur 50% du solde positif.
		Étrangère*	S'ils peuvent être imposés dans le pays d'origine
	Étrangère*	Si non	Taux progressifs normaux applicables aux contribuables résidents, avec un possible crédit d'impôt de la taxe payée dans le pays d'origine
		Portugaise	En général
Capital gains from the alienation of movable property other than shares deriving more than 50% of their value from real estate	Portugaise	En général	Taux forfaitaire de 28% applicable aux contribuables résidents
		Étrangère*	S'ils peuvent être imposés dans le pays d'origine
	Étrangère*	Si non	Taux forfaitaire de 28% applicable aux contribuables résidents, avec un possible crédit d'impôt de la taxe payée dans le pays d'origine
		Portugaise	En général
Occupational pensions and state pensions	Portugaise	En général	Taux progressifs normaux applicables aux contribuables résidents
		Étrangère	S'ils ne sont considérés comme ayant source au Portugal
	Étrangère	Autrement	Taux progressifs normaux applicables aux contribuables résidents

* - Sauf les juridictions fiscales inscrites sur la liste noire

Contacs
www.horizon.consulting.pt

L
o
r
e

HORIZON
CONSULTING